



Retraite enseignant du prive

Par ISGAU

Bonsoir, je craque...

Le rectorat apres avis favorable du cm plenier en decembre vient de m envoyer un dossier pour retraite inaptitude.

Plein de questions...et d inquietudes. Je sais c est long ...Mais quelqu un qui est passé par là pourra peut etre m éviter des angoisses...

_la responsable du service me dit que de fait mon cld se termine car le conseil medical ne l a pas demandé et que je vais toucher un 1/2 traitement pendant l instruction de mon dossier(5 à 7 mois annoncés),sera t-il ou non complété par la prevoyance? je n ai que ce 1/2 salaire depuis decembre. Cela devient compliqué meme si la gestionnaire me dit que cava me faire gagner 1 ou 2 trimestres...(ratio 1/2 salaire avec ou sans prevoyance/ pension de retraite?)

cette personne m a aussi conseille de voir avec la carsat quel regime inaptitude ou general etait le plus avantageux.La reponse apres examen de mon releve de carriere a ete pour l inaptitude mais la personne m a parle aussi d avis indispensable de la medecine du travail apres questionnaire à mon medecin traitant et ma conseille de demander ma retraite au 1er /01/2027. J ai reçu de la carsat cette semaine un dossier de demande de prestation vieillesse à remplir,Je ne comprends plus. Peut -être ce conseiller ne connaissait il pas le regime particulier du privé?Dois je le c compléter ou poursuivre avec le rectorat qui a décidé de cette mise à la retraite avant la fin de mon cld ?

Sur le doc vert gestion retraite et prevoyance a été pré- inscrit cessation d activité" le 23/5/2025",Ce qui correspond à la proposition du conseil medical restreint d' une retraite inaptitude,traite validée et signée seulement le 12/12 par les responsables en conseil plénier.Est ce normal?

sur ce même doc la question:le demandeur a t il obtenu/demande une retraite anticipée de la sesu sans abattement.Que répondre? j'ai eu 63 ans fin novembre

Sur le doc APC Nouvelles questions.Date de cessation des fonctions?Date de fin de remunertion?Que noter? Je suis en cld depuis fin fevrier2022.

Enfin sur 2 docs,demande de la date prevue pour cessation activite et date à laquelle je souhaite beneficier du regime de retraite.???

Comme vous pouvez en juger,je suis perdue,l impression d être broyée par l administration. Je ne sais plus quoi répondre à qui.Cela me rend malade au sens propre du terme...Vos témoignages et conseils seront les bienvenus!

Par TUT03

Bonjour

vous pouvez solliciter la mgen qui peut vous verser des allocations journalières selon votre état de santé

vous pouvez aussi déposer un dossier auprès de la mdph selon votre état de santé, et bénéficier ainsi de l'AAH qui se cumule à votre 1/2 traitement et aux allocations de la mgen, le cas échéant, mais il faut compter sur un délai de réponse de 8 mois sauf si le dossier est traité en urgence voir votre médecin traitant pour le certificat médical

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides/formulaire-de-demande-la-mdph-cerfa-ndeg-1569201>

bien sûr tout dépend de votre état de santé